



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21008731***

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 13.01.2021
~~13.01.2021~~
Greffe

N° d'entreprise : **0454 701 653**

Nom

(en entier) : **Société agricole VANDENBUSSCHE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société agricole**Adresse complète du siège : **Ferme du Chenois, 1 à 6730 TINTINGY****Objet de l'acte : Nomination-démission d'administrateurs, changement siège social,
nomination d'associé commandités.**

Suivant les trois P.V. d'A.G.E. du : 11 février, du 07 décembre et du 08 décembre 2020,
les décisions suivantes sont effectives :

1° Démission comme associés commandités de Mme Françoise Feldmann en date du 11/02/2020.

En date du 07/12/20 :

2° Changement du siège social à Chemin des Vieux Sart, 1 à 6730 TINTIGNY.

3° Modification de la dénomination sociale de la société agricole en "Horizon 2050".

4° Le capital ou fonds disponible est fixé à 100 000€

5° Nomination comme associée commanditée de Pauline Vandebussche

En date du 08/12/2020

Nomination comme associé commandité de Régis Tibesar.

6° Liste des associés commandités :

Pauline Vandebussche et Régis Tibesar avec 2 000 parts chacun.

Déposé en même temps le P.V. de l'A.G.E. du 11 février, du 07 et du 08 décembre 2020.

Vandebussche Alain

Associé commandité et gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).